

SEIMA SL

FORMATION

BTP

CATALOGUE DE FORMATIONS



Organisme de formation certifié et agréé

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : **ACTIONS DE FORMATION**



AIPR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

construire sans détruire



LISTE DES FORMATIONS

- Habilitation électrique (TC1 et TC2) mais aussi habilitation photovoltaïque (BP PV, BR PV) et engin à batterie hybride (jusqu'à B2L, B2VL, B2XL, BEL BRL)
- CACES[®] R486 (PEMP -nacelles) – catégorie A et ou B
- Les formations à la conduite en sécurité des engins R482 (engins de chantier), R484 (pont roulant), R485 (gerbeurs), R489 (chariot log), R490 (grue auxiliaire) sur votre site + examen CACES (sur plateau certifié partenaire).
- Formation PASI BTP (Passeport Sécurité Intérimaire) spéciale pour les intérimaires,
- AIPR niv. opérateurs, encadrants/concepteurs
- Travail en hauteur incluant le port du harnais
- Echafaudages roulants (R457 certifié sous dispositif INRS)
- Echafaudages fixes (hors dispositif R408)
- Port des EPI (Equipements de Protection Individuelle).
- SST
- Gestes et postures
- Incendie (manipulation des extincteurs)
- Amiante sous section 4
- Pass HT (RTE ENEDIS) : niveau opérateur et encadrant
- Vérificateur des EPI
- Contrôleur des appareils de levage
- Inspecteur réglementaire pour mener vos VGP
- Conception et suivi du DUERP
- Formation des élus CSE (initiale et renouvellement)
- ATEX (intervention en atmosphère explosive) sensibilisation niveau 0
- Catec (intervention en milieu confiné)
- Formation sur mesure : référent sécurité en entreprise
- Formation les bases de la sécurité sur un chantier
- Prévention du stress et du risque de burn-out en entreprise
- IA, des outils au service de votre productivité

Former pour pouvoir travailler en sécurité sur un chantier !

La mission de SEIMA FORMATION BTP est de proposer une offre de formation complète sur les formations réglementaires pour exercer vos missions en toute sécurité.

L'offre de formation est accessible aux entreprises de toutes tailles grâce à la certification Qualiopi® de l'organisme.

SEIMA Formation BTP fait appel à des formateurs extérieurs qui de part la nature de leurs activités sont amenés à rencontrer de nombreuses entreprises et de nombreux centres de formation, une véritable richesse pédagogique qui permet d'apporter des retours d'expériences de qualité et des bonnes pratiques aux stagiaires accueillis.

Le lieu d'accueil est exceptionnel, 520m² de bâtiment moderne et équipé de 6 salles, 8000m² de « terrain de jeux » extérieur, un plateau technique certifié de 430m² et un grand parking sécurisé.

Un site propice aux apprentissages qui centralise toutes les formations nécessaires pour agir en sécurité.

Une équipe à votre écoute pour construire une réponse adaptée à vos besoins en matière de prévention et sécurité ! Une équipe visionnaire sur la transformation du secteur de la formation et l'utilisation de nouvelle technologie et la projection sur les métiers d'avenir !

CHASSE AUX RISQUES

 Parcours d'identification de risques.
Chambre de tirage ouverte non balisée,
poste de travail mal organisé,
Stockage en hauteur, pollution des sols.

1 REGLES DE VIE SUR CHANTIER :
Préparer son départ en mission , règles de balisage, identifier les produits dangereux.

2 SOURCES D'ENERGIES

3 DEPLACEMENTS ET ACCES :
La circulation sur un chantier, les zones de stockage, l'organisation de son poste de travail,

4 INTERACTION HOMME MACHINE :
Plateau technique engins : circulation, conformité

5 TRAVAIL EN HAUTEUR :
Matériel, EPI, EPC, geste et posture du travail en hauteur

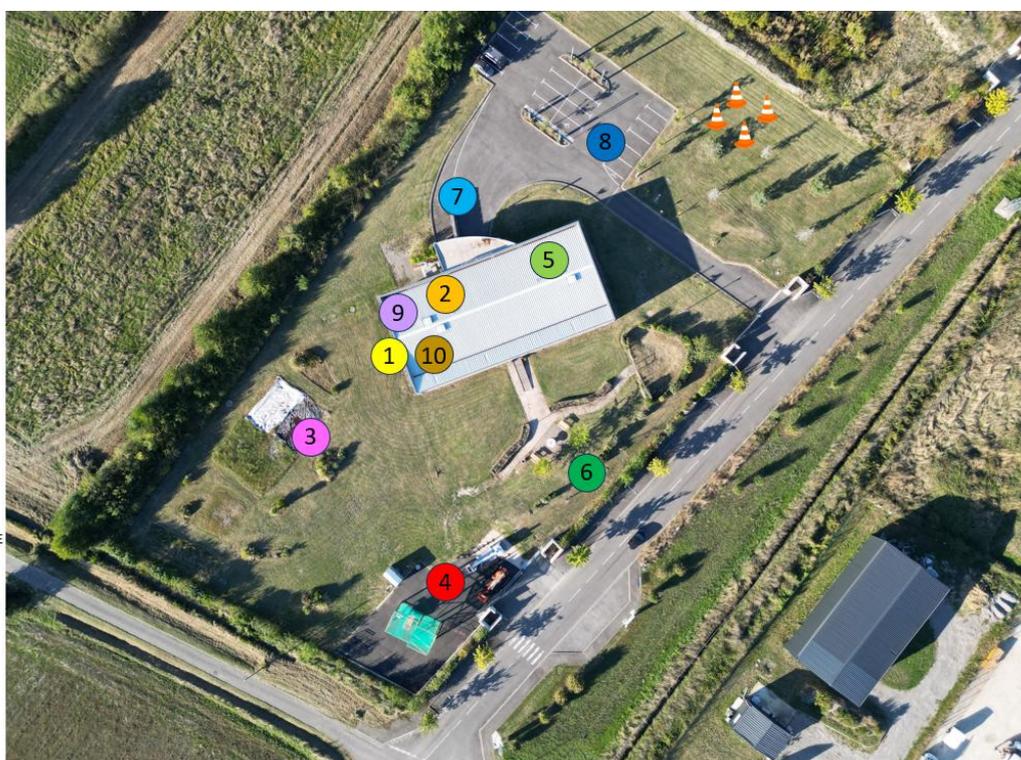
6 ENSEVELISSEMENT :
Talus, tranchée, chambre de tirage et accessoires

7 STABILISATION EN PHASE PROVISOIRE

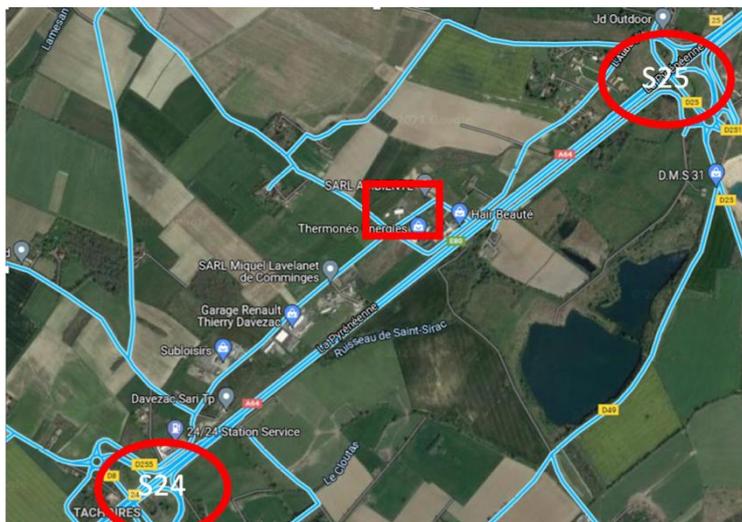
8 TRAVAUX A PROXIMITE CIRCULATION
Règle de balisage et EPI

9 OUTILS ELECTROPORTATIFS :
Conformité, manipulation, gestes et postures

10 ELINGAGE



LE BATIMENT



Accessible via l'autoroute A64
DEPUIS TOULOUSE :
Prendre la sortie 25 ST ELIX LE CHATEAU.
DEPUIS ST GAUDENS :
Prendre la sortie 24 LAVELANET



Entrée
Du centre de formation

Plateau technique
CACES[®] R486 certifié



PELE MELE DES INSTALLATIONS



NOTRE ÉQUIPE



Sandrine LAVIGNE
Fondatrice
Responsable pédagogique



Valérie VERGNES
Resp. Administrative et
secrétariat local CACES



Nathalie FAUVE
Réfèrent Qualité
QUALIOPI



Marie-Laure MOMBRUN
Conseillère en formation
Et admin

NOTRE TEAM DE 18 FORMATEURS ET 4 TESTEURS CACES CERTIFIES



Mais aussi ...



Auditeur Interne



Réfèrent technique



PROGRAMME DE FORMATION

HABILITATION ELECTRIQUE -BO HO

Initial ou recyclage Durée : 1 jour- 7h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Toute personne chargée de réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des zones à risques électriques.

Prérequis

- Compréhension de la langue française
- Attestation de non contre-indications médicales délivrée par le Médecin du Travail
- Port des EPI selon convocation

Objectifs pédagogiques

- Accomplir en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique
- Respecter la norme NFC 18-510

Contenu de la formation

Tronc commun 1

- Analyse des risques liés aux réseaux existants et à construire, et mesures de prévention correspondantes
- Connaître les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu...
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain : mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlure...
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Pratique :

- Exercices d'entraînement et de validation d'habilitation sur matériel mis à disposition

Méthodes et moyens pédagogiques

- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.
- Matériel spécifique (coffrets et armoires électriques, transformateur, sectionneur et fusibles, cellule HT, équipement HT, clé appareils de mesures, perche VAT, gants tabourets et perche...)
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation
- Méthode participative active, adaptée à la formation pour adulte

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Une fiche de test sous forme de QCM devra être remplie.
Le stagiaire devra obtenir la moyenne sur une note sur 20, soit 10/20 minimum.
- Un certificat de réalisation
- Titre habilitation électrique

Dispositif de suivi

- Feuille d'émergence
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 : Intervenant expérimenté possédant tous les titres d'habilitation et certifications nécessaires pour former des stagiaires en électricité et une expérience de plus de 5 ans sur le terrain dans le domaine électrique



PROGRAMME DE FORMATION

HABILITATION ELECTRIQUE -BO HOV BF HF

Initial Durée : 1,5 jours- 11h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Recyclage Durée : 1 jour- 7h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Personnel non-électricien, exécutant ou chargé de chantier intervenant sur canalisations électriques enterrées
(Terrassiers, conducteurs d'engins, agents des travaux public, aménageur urbains, conducteurs de travaux, d'ouvrages et toute personne chargée de réaliser des opérations de soutènement, de ripage, d'ouverture de fourreaux, de nettoyage sur des canalisations électriques enterrées)

Prérequis

- Compréhension de la langue française : lu, écrit, parlé
- Attestation de non contre-indications médicales délivrée par le Médecin du Travail
- Port des EPI selon convocation

Objectifs pédagogiques

- Accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique les tâches qui sont confiées.
- Respecter la norme NFC 18-510
- Permettre l'utilisation d'outils à main ou d'engins de terrassement dans la zone d'approche des canalisations électriques
- Exécuter en sécurité des opérations de soutènement, de ripage, d'ouverture de fourreaux, de nettoyage sur des canalisations électriques enterrées

Contenu de la formation

- Généralité sur l'habilitation électrique BF/HF et présentation de la procédure NFC 18-510/A1
- Connaître l'habilitation électrique BF/HF et ses spécificités
- Connaître et évaluer les risques face au danger électrique
- Connaître les règles de sécurité face au danger électrique
- Rappel sur le port des EPI adéquats
- Canalisations électriques et accessoires présents en fouille
- Gérer une intervention
- Procédure à suivre en cas d'accident ou d'incident d'origine électrique
- Conduite à tenir en cas d'endommagement d'une canalisation électrique isolée

Pratique :

- Exercices d'entraînement et de validation d'habilitation sur matériel mis à disposition (fouille)

Méthodes et moyens pédagogiques

- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation sur équipement spécifique (fouille et fourreaux)
- Méthode participative et active, adaptée à la formation pour adulte

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Une fiche de test sous forme de QCM devra être remplie.
Le stagiaire devra obtenir la moyenne sur une note sur 20, soit 10/20 minimum.
- Un certificat de réalisation
- Titre habilitation électrique

Dispositif de suivi

- Feuille d'émergence
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le +** : Intervenant expérimenté possédant tous les titres d'habilitation et certifications nécessaires pour former des stagiaires en électricité et une expérience de plus de 5 ans sur le terrain dans le domaine électrique

Art. R. 4544-9 du code du travail : Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités

Art. R. 4544-10 : Avant de délivrer l'habilitation l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité.



PROGRAMME DE FORMATION

HABILITATION ELECTRIQUE -B0 H0 H0V BS BE manœuvre

Initial ou recyclage Durée : 2 jour- 14h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Toute personne chargée de réaliser des opérations élémentaires d'entretien/maintenance et des manœuvres d'exploitation sur des installations électriques de basse tension.

(Ex : remplacement à l'identique d'une lampe, d'une prise ou interrupteur, cartouche fusible ou de raccordement d'un équipement électrique terminal (cumulus, volet roulant...) à un circuit en attente ou de réarmement de disjoncteur)

Prérequis

- Compréhension de la langue française : lu, écrit, parlé
- Attestation de non contre-indications médicales délivrée par le Médecin du Travail
- Port des EPI selon convocation

Objectifs pédagogiques

- Accomplir en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique
- Respecter la norme NFC 18-510

Contenu de la formation

Tronc commun 1

- Analyse des risques liés aux réseaux existants et à construire, et mesures de prévention correspondantes
- Connaître les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu...
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain : mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlure...
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction, les EPI, les systèmes de signalisation et les outils
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module manœuvre en basse tension (BE Manoeuvre) :

- Reconnaître les matériels électriques de domaines de tension BT et TBT dans leur environnement
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Les limites de l'habilitation BE Manoeuvre
- Les documents et information à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou de consignation

Module Intervention BT de remplacement et raccordement (BS) :

- Citer les limites de l'habilitation BS
- Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Énoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Décrire les mesures de prévention à observer lors d'une intervention (VAT)
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions de remplacement et de raccordement
- Énoncer la procédure de remplacement
- Énoncer la procédure de raccordement

Pratique :

- Exercices d'entraînement et de validation d'habilitation sur matériel mis à disposition

Méthodes et moyens pédagogiques

- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.
- Matériel spécifique (coffrets et armoires électriques, transformateur, sectionneur et fusibles, cellule HT, équipement HT, clé appareils de mesures, perche VAT, gants tabourets et perche...)
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation
- Méthode participative active, adaptée à la formation pour adulte

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Une fiche de test sous forme de QCM devra être remplie.
Le stagiaire devra obtenir la moyenne sur une note sur 20, soit 10/20 minimum.
- Un certificat de réalisation
- Titre habilitation électrique

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.



Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF (si formation éligible), France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** Intervenant expérimenté possédant tous les titres d'habilitation et certifications nécessaires pour former des stagiaires en électricité et une expérience de plus de 5 ans sur le terrain dans le domaine électrique



PROGRAMME DE FORMATION

HABILITATION ELECTRIQUE -B1(V) B2(V) BR BC BE mesure, essai, vérification

Initial Durée : 3 jours- 21h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Personnel électricien chargé de réaliser des opérations d'ordre électrique dans des zones à risques électriques (Ouvriers électriciens du bâtiment, chef de chantier électrique, technicien de maintenance, automaticien, diagnostiqueur...)

Prérequis

- Connaissance des règles élémentaires en l'électricité
- Attestation de non contre-indications médicales délivrée par le Médecin du Travail
- Compréhension de la langue française : lu, écrit et parlé
- Port des EPI selon convocation

Objectifs pédagogiques

- Accomplir en sécurité des travaux, des opérations de consignation, des interventions de dépannage, de remplacement et de raccordement sur des installations électriques en toute sécurité
- Respecter la norme NFC 18-510

Contenu de la formation

Tronc commun 2

- Les dangers de l'électricité
- La réglementation - Les responsabilités
- Rappel sur les lois élémentaires de l'électricité.
- Régime du neutre, électrisation et électrocution (évaluation des risques, exemple d'accidents).
- Définition des règles de la norme NF C 18510
- Formation à l'habilitation Basse Tension
- Les mesures de sécurité.
- Consignation et déconsignation, travaux dans le voisinage de pièces nues sous tension, et intervention de dépannage et connexion en BT
- Mise en pratique des règles de sécurité et présentation du matériel (sécurité lors des opérations de mesurage, appareils électriques amovibles et portatifs à main).
- Les EPI, les EPC, les systèmes de signalisation et les outils
- Prescriptions pour intervention dans l'environnement électrique.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Module (B1, B2, B1V, B2V)

- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestations de consignation, autorisation de travail etc...

Module BC-BR-BE Mesure-BE Vérification – BE Essai

- Limite des habilitations BR (et BS)
- Fonction des matériels électriques : coupure, séparation, protection, ...
- Chargé d'exploitation électrique et/ou chargé de travaux : rôle, instructions, échange d'informations, respect des consignes
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation, avis de fin de travail
- Mesures de prévention à appliquer lors des opérations : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte
- Instructions de sécurité pour essais des mesures ou vérification

Pratique :

- Exercices d'entraînement et de validation d'habilitation sur matériel mis à disposition



Méthodes et moyens pédagogiques

- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.
- Matériel spécifique (coffrets et armoires électriques, transformateur, sectionneur et fusibles, cellule HT, équipement HT, clé appareils de mesures, perche VAT, gants tabourets et perche...)
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation
- Méthode participative active, adaptée à la formation pour adulte



Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Une fiche de test sous forme de QCM devra être remplie.
Le stagiaire devra obtenir la moyenne sur une note sur 20, soit 10/20 minimum.
- Un certificat de réalisation
- Titre habilitation électrique



Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation



Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.



Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.



Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.



Le + : Intervenant expérimenté possédant tous les titres d'habilitation et certifications nécessaires pour former des stagiaires en électricité et une expérience de plus de 5 ans sur le terrain dans le domaine électrique



PROGRAMME DE FORMATION

RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE -B1(V) B2(V) BR BC BE mesure, vérification, essai

Recyclage Durée : 2 jours- 14h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Tout électricien ou technicien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, interventions ou essais sur des ouvrages électriques en basse tension.

(Ouvriers électriciens du bâtiment, chef de chantier électrique, technicien de maintenance, automaticien, diagnostiqueur...)

Prérequis

- Connaissance des règles élémentaires en l'électricité
- Attestation de non contre-indications médicales délivrée par le Médecin du Travail
- Compréhension de la langue française : lu, écrit et parlé
- Port des EPI selon convocation

Objectifs pédagogiques

- Accomplir en sécurité des travaux, des opérations de consignation, des interventions de dépannage, de remplacement et de raccordement sur des installations électriques en toute sécurité
- Respecter la norme NFC 18-510

Contenu de la formation

Tronc commun 2

Maintien et actualisation des connaissances

- Retours d'expériences
- La réglementation - Les responsabilités
- Rappel sur les lois élémentaires de l'électricité.
- Rappel des risques électriques (l'électrocution, l'électrisation, seuils de tensions et d'intensité dangereuses, court-circuit, effets physiologiques du courant sur l'homme, causes d'accidents, facteurs humains et matériels)
- Rappel des règles de la norme NF C 18510
- Le décret 2010-1118 et les arrêtés afférents
- Rappel à l'habilitation Basse Tension et Haute Tension.
- Rappel sur les étapes de consignation et déconsignation, travaux dans le voisinage de pièces nues sous tension, et intervention de dépannage et connexion en BT ou HTA.
- Mise en pratique des règles de sécurité et présentation du matériel (sécurité lors des opérations de mesurage, appareils électriques amovibles et portatifs à main).
- Rappel sur l'utilisation et le port des EPI
- Prescriptions pour intervention dans l'environnement électrique.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.
- Description d'un régime de réquisition, si nécessaire.

Pratique :

- Exercices d'entraînement et de validation d'habilitation sur matériel mis à disposition

 **Méthodes et moyens pédagogiques**

- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.
- Matériel spécifique (coffrets et armoires électriques, transformateur, sectionneur et fusibles, cellule HT, équipement HT, clé appareils de mesures, perche VAT, gants tabourets et perche...)
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation
- Méthode participative, active, adaptée à la formation pour adulte

 **Modalité d'évaluation et sanction de la formation**

- Questionnaire de positionnement
- Une fiche de test sous forme de QCM devra être remplie.
Le stagiaire devra obtenir la moyenne sur une note sur 20, soit 10/20 minimum
- Un certificat de réalisation
- Titre habilitation électrique

 **Dispositif de suivi**

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le +** : Intervenant expérimenté possédant tous les titres d'habilitation et certifications nécessaires pour former des stagiaires en électricité et une expérience de plus de 5 ans sur le terrain dans le domaine électrique



PROGRAMME DE FORMATION

HABILITATION BP PHOTOVOLTAÏQUE

Initial ou recyclage - Durée : 2 jours - 14h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).



Public visé

Personnel non-électricien, couvreurs, personnel du bâtiment (*tireurs de câble PV, poseurs de panneaux PV...*)



Prérequis

- Recyclage obligatoire tous les 3 ans
- Attestation de non contre-indications médicales délivrée par le Médecin du Travail
- Compréhension de la langue française : lu, écrit, parlé
- Port des EPI selon convocation



Objectifs pédagogiques

- Accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique les tâches qui sont confiées.
- Respecter la norme NFC 18-510
- Intervenir en sécurité sur des opérations d'ordre non électrique dans un environnement photovoltaïque.



Contenu de la formation

- Généralité sur l'habilitation électrique BP et présentation de la procédure NFC 18-510
- Connaître l'habilitation électrique BP et ses spécificités
- Savoir faire la différence entre contact direct, indirect et court-circuit
- Connaître les règles de sécurité face au danger électrique
- Évaluation des risques sur les installations photovoltaïques
- Rappel sur les EPI
- Réaliser une intervention sur des installations photovoltaïques
- Connaître et évaluer les risques
- Gérer une intervention
- Connaître les prescriptions de sécurité pour le personnel non-électricien lors de la pose de modules photovoltaïques

Pratique :

- Exercices d'entraînement et de validation d'habilitation sur matériel mis à disposition



Méthodes et moyens pédagogiques

- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.
- Matériel spécifique (coffrets et armoires électriques, transformateur, sectionneur et fusibles, cellule HT, équipement HT, clé appareils de mesures, perche VAT, gants tabourets, onduleurs, panneaux PV, mise à la terre, connecteurs MC4, étiquettes PV...)
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation
- Méthode participative active, adaptée à la formation pour adulte



Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Une fiche de test sous forme de QCM devra être remplie.
Le stagiaire devra obtenir la moyenne sur une note sur 20, soit 10/20 minimum.
- Un certificat de réalisation
- Titre habilitation électrique.



Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF (si formation éligible), France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le +** : Intervenant expérimenté possédant tous les titres d'habilitation et certifications nécessaires pour former des stagiaires en électricité et une expérience de plus de 5 ans sur le terrain dans le domaine électrique



PROGRAMME DE FORMATION

HABILITATION BR PHOTOVOLTAÏQUE

Initial ou recyclage - Durée : 3 jours - 21h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).



Public visé

Personnel électricien chargé d'intervention sur ouvrage photovoltaïque



Prérequis

- Recyclage obligatoire tous les 3 ans
- Connaissances en électricité ou bonne pratique professionnelle (titulaire d'habilitation TC2)
- Compréhension de la langue française : lu, écrit, parlé
- Attestation de non contre-indications médicales délivrée par le Médecin du Travail
- Port des EPI selon convocation



Objectifs pédagogiques

- Accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique les tâches qui sont confiées.
- Respecter la norme NFC 18-510
- Intervenir en sécurité sur des opérations de pose et de câblage de panneaux photovoltaïque



Contenu de la formation

- Connaître et appréhender l'environnement de l'habilitation BR photovoltaïque
- Connaître l'environnement photovoltaïque, ses risques et ses spécificités
- Reconnaître les différents ouvrages et s'adapter aux différentes zones d'intervention
- Mener des opérations électriques dans le champ de compétence
- Connaître et prévenir les risques électriques des alimentations continues
- Connaître les obligations de consignations des 2 côtés des onduleurs
- Fonctionnement des batteries d'accumulateurs
- Savoir réagir en cas d'accident

Pratique :

- Exercices d'entraînement et de validation d'habilitation sur matériel mis à disposition



Méthodes et moyens pédagogiques

- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.
- Matériel spécifique (coffrets et armoires électriques, transformateur, sectionneur et fusibles, cellule HT, équipement HT, clé appareils de mesures, perche VAT, gants tabourets, onduleurs, panneaux PV, mise à la terre, connecteurs MC4, étiquettes PV...)
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation
- Méthode participative active, adaptée à la formation pour adulte



Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Une fiche de test sous forme de QCM devra être remplie.
Le stagiaire devra obtenir la moyenne sur une note sur 20, soit 10/20 minimum.
- Un certificat de réalisation
- Titre habilitation électrique.



Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

**Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF (si formation éligible), France Travail, autofinancement.

**Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.



Le + : Intervenant expérimenté possédant tous les titres d'habilitation et certifications nécessaires pour former des stagiaires en électricité et une expérience de plus de 5 ans sur le terrain dans le domaine électrique



PROGRAMME DE FORMATION

HABILITATION ELECTRIQUE VE HYBRIDE

Durée : 2 jours- 14h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU)

Public visé

Personnes intervenant sur tous types de véhicule ou engin à énergie électrique embarquée (Garagiste (service atelier), loueur d'engins (service maintenance), carrossier, toutes missions de manipulations des batteries hybrides)

Prérequis

- Avoir suivi la formation initiale
- Compréhension de la langue française : lu, écrit, parlé
- Attestation de non contre-indications médicales délivrée par le Médecin du Travail
- Port des EPI selon convocation

Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation en matière d'électricité sur véhicules électriques et les mesures de prévention (NF C 18-550)
- Savoir évoluer dans un environnement électrique
- Intervenir en sécurité sur des opérations sur batteries hybrides

Contenu de la formation

Théorie :

- Rappel de la réglementation NF C 18-510 et NF C 18-550
- Rappel sur les risques liés aux missions
- Les différents domaines de tension
- Les zones et limite d'intervention
- L'analyse de risques
- La mise en place des mesures de prévention
- La bonne utilisation et contrôle du matériel, des outils et des équipements de protection
- Savoir réagir en cas d'accident

Pratique

- Exercices d'entraînement et de validation d'habilitation sur matériel mis à disposition.
- Connaître les principes et les champs d'habilitation électrique (zone de voisinage et limite)
- Organiser sa zone de travail
- Connaître le matériel et ses fonctions, connaître les risques et les mesures de prévention associées.
- Utiliser des mesures de protection collectives (EPC) et individuelle (EPI), savoir contrôler la conformité et que faire en cas de défaillance
- La bonne utilisation et contrôle du matériel et des outils et des équipements de protection
- Analyser les risques et mettre en application les mesures de prévention pour les éviter.
- Que faire en cas d'incendie ? Quelle procédure et conduite à tenir
- Savoir réagir en cas d'accident

Méthodes et moyens pédagogiques

- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation pratique sur équipement spécifique VE
- Echanges et retours d'expériences partagés
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes

 **Modalité d'évaluation et sanction de la formation**

- Questionnaire de positionnement
- Tests pratiques sous formes de QCM. Le stagiaire devra obtenir la moyenne sur une note sur 20, soit 10/20 minimum
- Un certificat de réalisation
- Un titre d'habilitation

 **Dispositif de suivi**

- Feuille d'émergence
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF (si formation éligible), France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** Intervenant expérimenté et possédant tous les titres d'habilitation et certifications nécessaires pour former des stagiaires sur les VE à batteries hybrides.



PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R486 catégories A et B FORMATION et TEST PEMP

Initial ou Recyclage. Durée selon niveau et catégorie, journée de test incluse : 14h ou 21 h soit 2 jours ou 3 jours.
En INTER sur notre plateforme certifiée à Saint Élix le château.



Public visé

Expert ou débutant, amené à utiliser des plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) de la catégorie concernée.

Prérequis

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans.
- Être reconnu(e) physiquement apte par la médecine du travail et ne pas souffrir de vertige pour le travail en hauteur.
- Compréhension de la langue française.

Objectifs pédagogiques

- Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, une PEMP dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R486 de la (CNAMTS) Caisse Nationale d'Assurances Maladie des travailleurs salariés.
- Avoir des notions sur les réglementations concernant le port des Harnais.
- Être capable de choisir le harnais adapté, le contrôler, et savoir le porter en toute sécurité en fonction des contextes.

Contenu de la formation

Formation théorique

- Les PEMP et le contexte légal actuel : dispositions réglementaires CEE, décrets nationaux, recommandations CARSAT, contexte réglementaire particulier de la location des nacelles.
- Obligations du constructeur et du chef d'établissement.
- Formation, obligations et responsabilités des utilisateurs de PEMP.
- Le contexte du travail en hauteur.
- Les différents types de PEMP : classification et caractéristiques techniques.
- Règles de sécurité et de conduite.
- Abaques et polygone de suspension des PEMP dans les différentes situations de travail.
- Maintenance du matériel.
- Vérifications avant l'utilisation.
- Règles de mise en œuvre des PEMP et de déplacement.
- Risques liés à l'environnement : proximité des lignes électriques notamment (formation AIPR).
- Règles de communication entre les personnes autour des PEMP
- Protection individuelle.

Formation pratique

- Check List de vérification avant l'utilisation, repérage de l'itinéraire
- Calage du véhicule, déploiement, manœuvres diverses et précautions à prendre dans l'abaque d'évolution
- Coordination des mouvements de la PEMP et déplacement du véhicule porteur

Manœuvre et dépannage

- Entretien quotidien à réaliser sur chaque modèle utilisé
- Réflexes de sécurité
- Précision dans les manœuvres
- Rapidité dans l'exécution

Passage du test théorique et pratique le dernier jour

- Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.
- La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques.
- Méthode participation active.
- Plateau technique avec aire d'évolution de 430m2, engins de la catégorie demandée et répondant aux exigences de la recommandation R486 en vigueur.
- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.
- Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R486 de la CNAM en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engin.
- La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.
- Durée de validité du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité : 5 ans

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

La dernière journée de cette action est dédiée au test CACES® uniquement. Ce dernier représente 40% du montant de la prestation.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF, France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

Le + :

Option porte-engin disponible. Recommandation 486 catégorie C : Conduite hors production des PEMP



Depuis le 1er janvier 2018 la formation AIPR Encadrant/Concepteur est obligatoire, pour les personnes travaillant sur un chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins de chantiers, de grues auxiliaires de chargement ou de véhicule utilisé dans le BTP ou les secteurs connexes.

Recommandation 486 catégorie A : PEMP à élévation verticale (RS7000)

Recommandation 486 catégorie B : PEMP à élévation multidirectionnelle (RS7001)

Certificateur : Caisse nationale de l'assurance maladie

Date d'échéance de l'enregistrement : 18-12-2029

Date de décision : 12-2024



PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R489 catégories 1A-1B-3-5-6

Chariots Automoteurs de manutention à conducteur porté

Initial ou Recyclage. Durée selon nombre de catégories et expérience du participant : 14h, 21h, 28h ou 35h, soit de 2 à 5 jours
En INTER chez notre partenaire.



Public visé

Toute personne amenée à utiliser les engins de manutention à conducteur porté des catégories ci-dessus.

Prérequis

- Être âgé(e) de 18 ans au moins
- Maîtriser la langue française et les opérations de calcul de base
- Être reconnu(e) physiquement apte par la médecine du travail

Objectifs pédagogiques

- Être capable de mettre en œuvre les connaissances nécessaires à l'utilisation des chariots automoteurs à conducteur porté en circulation et en manœuvres conformément aux dispositions de la recommandation R489.

Contenu de la formation

Accueil des stagiaires, présentation du programme et des objectifs de la formation

Situer le rôle des instances et répertorier les obligations qu'impose le respect de la réglementation

- Les conditions requises pour utiliser un chariot automoteur à conducteur porté.
- Les différentes instances et organismes de prévention.
- La responsabilité pénale pouvant être engagée en cas d'accident mettant en jeu la sécurité du conducteur et/ou celle d'autrui.
- Les conditions de circulation, en entreprise et/ou sur la voie publique répondant aux dispositions réglementaires.
- Les cas dans lesquels le conducteur peut se retirer d'une situation de travail dont il pense qu'elle présente un danger grave et imminent pour lui-même et/ou pour des tiers.

Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance du ressort de l'utilisateur.

- Les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques fonctionnelles ; en déduire leurs utilisations courantes et leurs limites d'utilisation.
- Les principaux éléments de l'ensemble élévateur, du circuit hydraulique et du système fournissant l'énergie de traction ainsi que les organes de service et de sécurité.
- Les vérifications et les opérations de maintenance du ressort du conducteur de chariot.
- Les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et leur influence sur la distance de freinage du chariot.

Expliciter et justifier les mesures de sécurité à mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot

- Les principaux facteurs d'accidents pouvant se produire lors de l'utilisation d'un chariot.
- La signification des différents pictogrammes et des panneaux de signalisation routière.
- Les différents pictogrammes des produits dangereux, de manutention et de sécurité.
- Les interdictions relatives au transport ou à l'élévation de personnes

Évaluation formative de la partie théorique correction collective

Réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur

- Les opérations et vérifications de prise et de fin de poste.
- Les opérations de maintenance du ressort du conducteur.
- Rendre compte à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.
- L'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée.
- Conditions de la manutention à partir de la plaque de charge du chariot et des caractéristiques de la charge.
- Circulation en sécurité avec un chariot.
- Arrêt du chariot en sécurité.

Et suivant la catégorie de chariot :

- La prise et la dépose d'une charge au sol.
- Le gerbage et dégerbage en pile.
- La mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier.
- Le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai.
- Le chargement ou le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque.
- La prise, la dépose et le transport d'une charge longue et d'une charge volumineuse

Jour du test. Évaluation des connaissances théoriques et pratiques en vue d'obtenir le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité d'un chariot automoteur à conducteur porté). 7 heures

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Salles de formation, livrets d'apprentissage, supports vidéo, chariots des catégories concernées, entrepôt et équipement conformes aux exigences de la recommandation R489.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques - Mises en situation

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Outils d'évaluation des connaissances et compétences acquises : exercices d'application, évaluation formative de la partie théorique
- En fin de formation : examen comprenant un QCM et des opérations pratiques avec le(s) chariot(s)

Sous réserve de réussite aux évaluations, délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) des engins de manutention de la ou des catégories correspondantes conformément à la recommandation R489, valable 5 ans.

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF, France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.



PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R485 catégories 1 - 2

Chariots de manutentions automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant et test

Initial ou Recyclage. Durée selon nombre de catégories et expérience du participant : 14h, 21h, soit de 2 à 3 jours
En INTER chez notre partenaire.



Public visé Toute personne souhaitant conduire un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant correspondant à une des catégories de la recommandation R485

Prérequis

- Aucune expérience de conduite exigée,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,

Objectifs pédagogiques Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant en situation de travail suivant les catégories demandées conformément à la recommandation R485 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).

Contenu de la formation

Théorie :

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ...),
- Connaître la technologie des gerbeurs utilisés, l'alimentation en énergie électrique, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements de préhension ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction,
- Identifier les différents types de gerbeurs, leurs caractéristiques et leurs capacités,
- Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité),
- Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des gerbeurs pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges,
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant (renversement et basculement du gerbeur, risques liés à la charges, heurts ou écrasement, chutes, TMS, risques électriques, ...),
- Savoir exploiter les gerbeurs à conducteur accompagnant (identification des charges, dispositif de mise à niveau des bras de fourche, positionnement du conducteur, conduite en cas d'incident, instructions du constructeur, interprétation des signalisations port éventuel d'EPI, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite, ...),
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant (justification de leur utilité, identification des principales anomalies)

Pratique :

- Réaliser les prises de poste et les vérifications du gerbeur (documentation, état de l'engin, fonctionnement du gerbeur et des organes de sécurité, charge et branchement, adéquation),
- Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du gerbeur à conducteur accompagnant, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci,
- Vérifier l'état du gerbeur à conducteur accompagnant (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail,
- Utilisation d'un (ou de plusieurs) chariot(s) de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant, représentatif(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s),
- Installations, équipements, surfaces et matériels conformes à la R485,

- Équipements de protection individuelle : chaussures de sécurité, vêtement rétro réfléchissant, gants et protections auditives,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant conformes à la recommandation R485 correspondant à la ou les catégorie(s) demandée(s) et obtenue(s) ou Attestation de résultat (réussite ou échec),
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF, sous les codes RS : Cat 1 : 5109 ; Cat 2 : 5111 selon le périmètre de certification de l'Agence.
- Certificateur : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.



PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R482 toutes catégories. Engins de chantier

Initial ou Recyclage Durée selon catégories et expérience du participant : 14h, 21h, 28h ou 35h, soit de 2 à 5 jours.
En INTER chez notre partenaire à SAINT GAUDENS ou BRUGUIERE.

Public visé

Toute personne amenée à travailler avec des engins de chantier, même occasionnellement.

Prérequis

- Être âgé(e) de 18 ans au moins
- Compréhension écrite et orale du français
- Être apte médicalement

Objectifs pédagogiques

- Conduire un engin de chantier dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de l'engin de chantier conformément au Référentiel du CACES® R482
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de l'engin

Contenu de la formation

Formation théorique

- Règlementation et textes en vigueur
- Les rôles et responsabilités : du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux
- Grands principes de la conduite en sécurité
- Principales caractéristiques et catégories d'engins
- Fonctionnement des organes de service, des dispositifs de sécurité
- Vérifications avant mise, remise en service et vérifications périodiques
- Début de poste
- Principaux risques
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement
- Gestes de commandement de manœuvre

Formation pratique

- Exercices pratiques sur engins de chantier : conduite, circulation, manœuvres, maintenance
- Contrôle visuel de l'état de l'engin
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Circulation sur différents sols dans différentes conditions de pente, en virage, en marche avant et arrière sur circuit
- Conduite dans le respect des conditions de circulation avec souplesse et précision des manœuvres
- Opérations de fin de poste
- Chargement et déchargement sur porte-engins
- Réalisation des opérations d'entretien de 1er niveau
- Réalisation des différents niveaux des réservoirs
- Rendre compte de son activité
- Fin de poste

Évaluation théorique et pratique CACES®.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Salles de formation, livret d'apprentissage, supports vidéo,
- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratique sur les engins concernés.
- Plateforme d'évolution pratique certifiée pour les tests CACES®.

 **Modalité d'évaluation et sanction de la formation**

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite des engins de chantier sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R482 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins valable 10 ans.

 **Dispositif de suivi**

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF, France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

Pour info : Catégories de la Recommandation R482 / A - B1 - C1 - D - E - F - G



Depuis le 1er janvier 2018 la formation AIPR Encadrant/Concepteur est obligatoire, pour les personnes travaillant sur un chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins de chantiers, de grues auxiliaires de chargement ou de véhicule utilisé dans le BTP ou les secteurs connexes.



PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R484 PONTS ROULANTS ET PORTIQUES

Initial ou Recyclage. Durée selon expérience du participant : 14h à 21h, soit de 2 à 3 jours. En INTER chez notre partenaire.



Public visé

Toute personne amenée à utiliser des ponts roulants ou des portiques, avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.



Prérequis

- Être âgé(e) de 18 ans au moins
- Compréhension écrite et orale du français
- Être apte médicalement



Objectifs pédagogiques

- Manipuler un pont roulant à commande par boîte à boutons et/ou radiocommande dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel conformément à la Recommandation R484 de la CNAMTS.
- Réaliser les opérations de prise de poste et de fin de poste.
- Choisir et mettre en œuvre les accessoires d'élingage appropriés à la charge pour lever et transférer des charges.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du pont roulant



Contenu de la formation

Formation théorique

- Règlementation et textes en vigueur
- Définition du poste de pontier
- Responsabilités du pontier
- Technologie élémentaire des ponts roulants
- Méthodologie de levage
- L'élingage des charges
- Consignes de sécurité
- Gestes de commandement

Formation pratique

- Exercices pratiques sur engins de chantier : conduite, circulation, manœuvres, maintenance
- Prise de contrôle du pont roulant dans son environnement
- Adéquation du pont roulant à l'opération de manutention envisagée
- Adéquation des accessoires de levage à l'opération de manutention envisagée
- Vérification et opérations nécessaires avant la prise de poste
- Manœuvre de levage et de positionnement avec souplesse et précision
- Élingage de charges
- Mouvements décomposés et synchronisés en positionnant de la charge à un endroit précis
- Maîtrise du balancement de la charge
- Prise et dépose de charges en suivant les gestes de commandement et de communication
- Repérage des anomalies et difficultés rencontrées et rendu à hiérarchie
- Fin de poste

Évaluation théorique et pratique



Méthodes et moyens pédagogiques

- Salles de formation, livret d'apprentissage, supports vidéo,
- Formation en présentiel alternant théorie (diaporama, vidéos, ...) et mise en situation pratique sur les engins concernés.
- Plateforme d'évolution pratique certifiée pour les tests CACES®.

 **Modalité d'évaluation et sanction de la formation**

- Questionnaire de positionnement.
- Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de ponts roulants sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R484 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) valable 5 ans.

 **Dispositif de suivi**

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF, France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.



PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R490 GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT DE VÉHICULES

Avec ou sans Option télécommande

Initial ou Recyclage - Durée selon expérience du participant : 14h, 21h ou 28h soit de 2 à 4 jours. En INTER chez notre partenaire.

Public visé

Toute personne amenée à utiliser les engins de manutention de type grue auxiliaire de chargement de véhicules.

Prérequis

- Être âgé(e) de 18 ans au moins.
- Être titulaire du permis poids-lourd.
- Être reconnu(e) physiquement apte à la conduite de l'engin par la médecine du travail.
- Maîtriser la langue française et les opérations de calcul de base.

Objectifs pédagogiques

Être capable de maîtriser sur le plan théorique et pratique l'utilisation en sécurité des grues auxiliaires de chargement de véhicules avec et/ou sans télécommande.

Contenu de la formation

Accueil des stagiaires, présentation du programme et des objectifs de la formation.

Règlementation relative aux grues auxiliaires.

- Les risques liés à l'utilisation de la grue auxiliaire. Les conditions à remplir pour conduire une grue auxiliaire selon le Code du travail et la R490. Le rôle des intervenants sur le lieu de travail. Les situations de danger grave et imminent. Les organismes de prévention et de contrôle

Technologie de la grue auxiliaire.

- Les différents types de grues. Les équipements de prise de charge. Les composants de la grue. Les dispositifs de sécurité. Les aides à la conduite. Les conditions de stabilité de la grue. Le circuit hydraulique. Le poste de commande. Les vérifications de prise de poste, fin de poste, entretien, maintenance de premier niveau.

Règles de sécurité relatives aux grues auxiliaires

- Rappels de Code de la route, signalisation temporaire. Le plan de circulation de l'entreprise, du chantier : signalisation, pictogrammes. L'adéquation de la grue à l'opération envisagée. Le balisage et la mise en station de la grue. Les facteurs influençant la stabilité de la grue. Le respect des courbes de charge (évaluation des charges, lecture des courbes). Notions d'élingage (position du centre de gravité, influence de l'angle d'élingage, différents modes d'élingage). Les gestes de commandement. Les consignes de sécurité.

Utilisation de la grue

- Prise de poste. Examen d'adéquation. Balisage, mise en station. Prise en mains de la grue. Déploiement de la grue en position de travail. Élingage de charges. Prise et de dépose de charge avec visibilité. Arrêt du ballant. Prise et de dépose de charges sans visibilité. Décomposition des mouvements, synchronisation des mouvements. Opérations de fin de poste.

Tests théoriques et pratiques.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Livret d'apprentissage, supports vidéo, grue auxiliaire de chargement, équipements conformes aux exigences de la recommandation R490.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques - Mises en situation

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Au cours de la formation : exercices d'application, évaluation formative de la partie théorique
- En fin de formation : examen comprenant un QCM et des opérations pratiques avec l'engin.
- Sous réserve de réussite aux évaluations, délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) Grues Auxiliaires de Chargement de Véhicules conformément à la recommandation R490, valable 5 ans.

 **Dispositif de suivi**

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF, France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :**

Formateur spécialisé justifiant d'une pratique professionnelle dans les domaines visés par la formation.



Depuis le 1er janvier 2018 la formation AIPR est obligatoire, pour les personnes travaillant sur un chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins de chantiers, de grues auxiliaires de chargement ou de véhicule utilisé dans le BTP ou les secteurs connexes, justifiant d'un CACES®.



PROGRAMME DE FORMATION

PASSEPORT SECURITE INTERIMAIRE (PASI BTP®)

Durée : 2 jours - 14h en présentiel. En INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Personnel intérimaire travaillant pour une entreprise de travail temporaire dans le domaine du BTP ayant un compte activé sur la plateforme PASI BTP®.

Prérequis

- Compréhension orale du français. **Ce prérequis doit être vérifié par l'ETT.**
- Venir équipé(e) des EPI suivants : vêtements de travail, chaussures de sécurité, gants de sécurité
- Recyclage obligatoire tous les 10 ans

Objectifs pédagogiques

- Développer sa vision à 360° des dangers et risques sur les missions
- Assimiler les fondamentaux Prévention et Sécurité du BTP
- Connaître et appliquer les mesures de prévention selon les missions et les risques associés

Contenu de la formation

Cadre de la prévention :

- Les enjeux et les acteurs de la prévention
- La différence entre risque et danger
- Identifier une situation à risque
- Savoir alerter, se protéger

10 risques et moyens de prévention

- Règles de vie sur chantier
- Réseaux et énergies
- Déplacements et accès
- Engins et véhicules
- Travail en hauteur
- Travail en fouille
- Stabilisation en phase provisoire
- Travaux à proximité de voies de circulation
- Outillages électroportatifs
- Elingage

Examen

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance des 3 méthodes pédagogiques suivantes : découverte, démonstration et application.

Salle de formation théorique et pratique sur le même site que le plateau technique

Plateau technique exclusivement dédié à la formation PASI BTP® comprenant :

- Matériels et outillages pour les mises en pratique concernant chacun des 10 risques : coffrage (banches), étaieement, outillages électroportatifs (et consommables), etc.
- Jeu de cartes collectif : apprendre et comprendre les 10 principes de prévention et reconnaître la signalétique des produits dangereux.
- Mise en scène de situations à risques (plateau technique)
- Equipement pédagogique : bien préparer son départ en mission (sac, EPI et accessoires)
- 2 échafaudages (R457 dispositif certifié INRS)
- Echelles et escabeaux
- EPI Travail en hauteur
- Plateau balisage circulation sur parking (différents panneaux de chantier).
- Salle d'observation source d'énergie, élingues
- Ressources INRS et OPPBTP (fiches, ed et vidéos)

- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret
- EPI pour tous (hors chaussures de sécurité)

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Examen final sous forme de QCM national « PASI BTP® ».

Passage de l'examen :

Le test est constitué de 26 questions non aléatoires rédigées par le Comité de pilotage PASI BTP®.

Les questions sont sonorisées (le formateur lit la question et le choix des réponses)

La correction se fait de façon collective, dans la salle de formation

- La réussite au test (81 % bonnes réponses minimum soit 21 bonnes réponses sur un total de 26) permet la délivrance d'une attestation de résultat PASI BTP® (via la plateforme PASI BTP®).
- Certificat de réalisation

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à 3 jours avant l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** Si tous les stagiaires sont à l'aise avec l'outil informatique, possibilité de passer l'examen final en ligne sur la plateforme PASI BTP® avec des tablettes tactiles.



PROGRAMME DE FORMATION

AUTORISATION D'INTERVENIR A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR)

Niveau Opérateur - Durée : 1 jour- 7h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Pour les personnes devant assurer des travaux sur ou à proximité des réseaux, conducteurs d'engins de travaux

Prérequis

- Être opérateur sur chantier
- Recyclage obligatoire tous les 5 ans
- Compréhension de la langue française

Objectifs pédagogiques

- Être capable d'identifier les risques, en temps réel, lors des interventions à proximité des réseaux
- Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement
- Obtenir sa certification AIPR Opérateur

Contenu de la formation

Module théorique AIPR opérateur

- Identifier les différents types de réseaux
- Mesurer les risques
- Rôle, mission et responsabilités
- Connaître et savoir utiliser ses EPI et EPC
- Identifier les situations dangereuses
- Recommandation en cas d'accident
- Règle des « quatre A »

Module pratique AIPR opérateur

- Identifier les réseaux selon les plans et les zones de marquages-piquetages sur la zone de travail
- Analyser les risques
- Reconnaître le matériel adapté aux réseaux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas réels
- Tablettes et vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation
- Méthode participative active, adaptée à la formation des adultes

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Examen AIPR OPERATEUR (Points minimums pour obtention de l'examen 36/60)

Passage de l'examen :

L'examen final de validation de la formation se fait en ligne sur le site du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Il se réalise à l'aide de tablettes connectées, en individuel et sous surveillance obligatoire du formateur.

Un examen blanc sera réalisé avant le test officiel afin de faciliter la prise en main de la plateforme d'examens.

- Un certificat de réalisation sera délivré ainsi qu'une attestation de réussite à l'issue de l'examen si minimum requis obtenu.

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.
Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF (si formation éligible), France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + : Entraînement du passage de l'examen sur tablettes connectées**

 *La formation AIPR Opérateur **est obligatoire depuis le 1er janvier 2018**, pour les personnes travaillant sur un chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins de chantiers, de grues auxiliaires de chargement ou de véhicule utilisé dans le BTP ou les secteurs connexes.*



PROGRAMME DE FORMATION

AUTORISATION D'INTERVENIR A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR)

Niveau Encadrant/Concepteur - Durée : 1 jour - 7h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Pour les personnes intervenant en préparation administrative et technique des travaux et devant assurer le suivi et l'encadrement de ceux-ci.

Salarié du maître d'ouvrage ou maître d'œuvre devant intervenir en préparation et/ou suivi des projets de travaux
(chef d'entreprise, chef de chantier, conducteur de travaux, personnel de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre des travaux, personnel technique des collectivités territoriales, bureaux d'études spécialisés...)

Prérequis

- Connaissance de base des Réseaux
- Recyclage obligatoire tous les 5 ans
- Compréhension de la langue française

Objectifs pédagogiques

- Faire appliquer les mesures de prévention définies dans le cadre d'un chantier à proximité d'un réseau enterrés ou aériens
- Veiller à la sécurité du chantier lors des interventions à proximité des réseaux
- Obtenir sa certification AIPR Encadrant ou Concepteur

Contenu de la formation

Module théorique AIPR encadrant/concepteur

- Réglementation et Norme
- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DTDICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Documents règlementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)
- Fonctionnement du Guichet Unique
- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Etude de l'organisation d'un chantier
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage
- Lecture des repérages et affleurants
- Les procédures de prévention en amont du chantier
- L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention
- Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires
- Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents)
- La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours)

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas réels
- Tablettes et vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.
- Formation en présentiel avec apports théoriques et cas pratiques. Préparation à l'examen final via des QCM
- Méthode participative, active, adaptée à la formation des adultes.

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Examen AIPR CONCEPTEUR ou ENCADRANT (Points minimums pour obtention de l'examen 48/80)

Passage de l'examen :

L'examen final de validation de la formation se fait en ligne sur le site du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Il se réalise à l'aide de tablettes connectées, en individuel et sous surveillance obligatoire du formateur.

Un examen blanc sera réalisé avant le test officiel afin de faciliter la prise en main de la plateforme d'examens.

- Un certificat de réalisation sera délivré ainsi qu'une attestation de réussite à l'issu de l'examen si minimum requis obtenu.

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

Le + : Entraînement du passage de l'examen sur tablettes connectées

 La formation AIPR Encadrant/Concepteur **est obligatoire depuis le 1er janvier 2018**, pour les personnes travaillant sur un chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins de chantiers, de grues auxiliaires de chargement ou de véhicule utilisé dans le BTP ou les secteurs connexes.



PROGRAMME DE FORMATION

MONTAGE UTILISATION ET DEMONTAGE D'UN ECHAFAUDAGE ROULANT (sous dispositif INRS - Recommandation CNAM 457)

Durée : 2 jours - 14h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Nombre de stagiaires : minimum : 3 – maximum 8

Public visé

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

Prérequis

- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale délivré par la Médecine du Travail permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du travail
- Être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...)
- Ne pas être sujet au vertige
- Venir avec ses EPI (harnais, vêtements de travail, casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, gants de sécurité, lunettes)
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant

Objectifs pédagogiques

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

Contenu de la formation (48% du temps total de théorie et 52% du temps total de pratique)

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - o Signaler les situations dangereuses
 - o Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage
- Le compte-rendu de vérification
- Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation.
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes.
- Échafaudage roulant TOTEM 2 : 180-250-300/GENERIS 750 - 950
- Vidéoprojecteur, paperboard et support de formation livret.

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Les candidats seront évalués sur leur acquis :
 - o de manière théorique par un QCM
 - o de manière pratique via des évaluations des savoirs faire, basées sur les domaines de compétences du document de référence
- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis et un certificat INRS issu de FORPREV.
- Un certificat de réalisation sera délivré.

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** Formateur certifié en échafaudages roulants (R457) et échafaudage de pied (R408) par l'INRS. Également certifié en travaux sur corde, pose de ligne de vie.

 *La loi stipule que les formations échafaudage doivent être renouvelées et complétées aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions des équipements (articles R4323-69 et R4323-3 du Code du travail). Il appartient donc à l'employeur de déterminer la périodicité du renouvellement de la formation, en fonction notamment de l'évolution du matériel.*

En principe, on considère comme indispensable :

- *un complément de formation (au minimum) lors de tout achat d'un nouveau matériel ;*
- *un renouvellement de formation en cas de constat répété, par le chef d'entreprise, d'erreurs liées au montage/démontage des échafaudages ;*
- *le Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Etalement préconise un renouvellement tous les 5 ans.*

La formation « Montage, utilisation et démontage d'un échafaudage roulant (sous dispositif INRS) permet d'obtenir, sous conditions, des subventions de la CARSAT pour l'achat de matériels de prévention des chutes de hauteur. Pour plus d'informations, voir sur le site AMELI.



PROGRAMME DE FORMATION

MONTER, UTILISER ET REALISER LA VERIFICATION JOURNALIERE DES ECHAFAUDAGES DE PIED

Durée : 3 jours - 21h en présentiel. Formation en sous traitance chez notre partenaire.

Public visé

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24 mètres) conformément à la notice technique du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Prérequis

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- Avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R4624-23 du Code du travail
- Être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...)
- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage
- Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur

Objectifs pédagogiques

- Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :
 - Montage avec console
 - Montage porte à faux
 - Montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès
 - Potence, poulie à cliquets et corde de levage
- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Contenu de la formation

Partie théorique

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques :
 - - Signaler les situations dangereuses
 - - Communiquer – rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

Partie pratique

- L'exploitation de la notice du fabricant
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage d'une structure simple d'échafaudage de pied
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Méthodes et moyens pédagogiques

- Mise à disposition d'échafaudages de pied certifiés NF, en quantité nécessaire pour réaliser les ateliers pratiques
- Mise en œuvre d'un extractomètre
- Ces ateliers comprendront des montages spécifiques tels que :
 - 1 poutre de franchissement
 - Consoles de 30 cm
 - 1 porte à faux d'1,50 m
 - 1 levage de charge par potence + poulie à cliquets + corde de levage

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Évaluation des compétences continue pendant toute la durée de la formation :
 - Questionnements oraux
 - Évaluation Théorique (QCM)
 - Observation pendant la pratique (Mise en pratique)
 - Outil TUTOPREV BTP
- Ces questionnements permettent de valider les acquis des participants à la fin de chaque séquence de formation.
- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Formation avec effectif de 3 stagiaires minimum à 8 stagiaires maximum

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tous renseignements, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** Formation délivrée par notre partenaire à Toulouse, et animée par un formateur expérimenté et certifié échafaudages de pied (R408) par l'INRS.



PROGRAMME DE FORMATION

TRAVAIL EN HAUTEUR – PORT DU HARNAIS

Durée : 1 jour- 7h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).



Public visé

Toute personne susceptible, dans l'exercice de sa profession, de procéder à des travaux en hauteur.



Prérequis

- Être apte médicalement pour le travail en hauteur
- Ne pas être sujet au vertige
- Compréhension de la langue française



Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la réglementation relative au travail en hauteur et au port du harnais obligatoire.
- Déterminer les risques liés à une opération de travail en hauteur afin d'assurer sa sécurité et celle de son équipe.
- Réaliser ses missions en toute sécurité, utiliser le harnais, les EPI et entretenir son matériel.



Contenu de la formation

Formation théorique

- Travaux en hauteur et sécurité Contexte réglementaire
- Accidents et causes d'accidents
- Protection collective
- Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP)
- Protection individuelle
- Les dispositifs d'ancrage (Recommandation CNAMTS R430)
- Amarrages sur structure existante, amarrage sur point d'accroche manufacturé fixe ou transportable
- Caractéristiques des moyens de protection individuelle
- Les casques
- Les composants d'un système de liaison : harnais, longe, sangles, antichute, connecteurs
- Choix d'un dispositif de protection individuelle
- Conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle
- Étude de risques
- Interactions avec l'environnement
- Choix du dispositif en adéquation avec le poste de travail
- Conséquences d'une chute Facteur de chute
- Force de choc
- Effet pendulaire
- Tirant d'air
- Organisation des moyens de secours
- Maintenance des EPI antichute par l'utilisateur Vérification et contrôle des EPI

Formation théorique

- Présentation, découverte et conditions d'utilisation du harnais
- Vérification préalable par contrôle visuel et tactile des EPI et exploitation des fiches de données du fabricant
- Réglage du harnais
- Mise en œuvre des systèmes de liaisons
- Exercice de mise en suspension
- Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux
- Analyse du site : choix des équipements du technicien, contrôle avant utilisation du matériel et réglage du harnais
- Déterminer le choix des EPI en fonction de la situation : longues, antichute à rappel automatique, coulisseau

Évaluation théorique et pratique

 **Méthodes et moyens pédagogiques**

- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation.
- Méthode participative et active.
- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.
- Plateau technique, toiture équipée de points d'ancrage

 **Modalité d'évaluation et sanction de la formation**

- Questionnaire de positionnement
- Tests d'acquis des connaissances et des pratiques sous forme de QCM
- Certificat de réalisation

 **Dispositif de suivi**

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** Formateur certifié en travaux sur cordes, échafaudages roulants et fixes, pose ligne de vie. Possède une grande expérience en tant que cordiste dans différents milieux de l'industrie et du bâtiment.

 *Le salarié susceptible de travailler en hauteur doit suivre une formation adéquate et spécifique à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur, comprenant un entraînement au port de l'équipement et éventuellement une formation aux interventions de secours et de mise en sécurité. La loi stipule que ces formations « doivent être renouvelées aussi souvent que nécessaire » et ne fixe donc pas de durée de validité de la formation Travail en hauteur – Port du harnais. Toutefois, il est préconisé de faire un recyclage tous les 3 à 5 ans, afin de s'assurer que les compétences et connaissances des travailleurs restent actuelles, en particulier avec l'évolution des technologies et des réglementations.*



PROGRAMME DE FORMATION

VERIFICATEUR EPI ANTICHUTE

Durée : 1 jour - 7h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Personnes chargées de l'entretien et du suivi des vérifications des équipements de travail en hauteur : opérateurs, techniciens, cadres, responsables techniques, magasiniers...

Prérequis

- Compréhension de la langue française : lu, écrit, parlé

Objectifs pédagogiques

- Savoir contrôler des EPI contre les chutes de hauteur dans le cadre d'une Vérification Générale Périodique (VGP) et renseigner un rapport de vérification
- Appréhender les aspects administratifs, les responsabilités, les techniques et la réglementation liés au contrôle des EPI
- Suivre la vérification des EPI au sein du registre de sécurité
- Connaître les points de contrôle
- Savoir détecter les non-conformités présentes sur les EPI

Contenu de la formation

Module théorique :

- Connaissances des obligations réglementaires
- Savoir reconnaître le type d'EPI
- Gérer un parc d'EPI
- Organiser le suivi

Module pratique :

- Manipulation de matériels conformes et non-conformes pour comprendre leur fonctionnement normal et repérer les non-conformités
- Méthodologie de l'inspection
- Renseigner une base de données et un registre de sécurité

Méthodes et moyens pédagogiques

- Supports pédagogiques présentation PowerPoint
- Matériel de vidéo-projection : vidéoprojecteur et écran de projection
- EPI Conformés et Non-Conformes
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situations.
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes.

En INTER :

- Harnais antichute normé EN 361
- Longe antichute normé EN 354 avec absorbeur EN355 et système antichute mobile EN353
- Casque avec jugulaire EN397

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Evaluation des connaissances et acquis tout au long de la formation
- Certificat de réalisation.

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** Formateur certifié Travaux sur Cordes, habilité la pose de filet de sécurité type S, à la pose de point d'ancrage EN795-A, à la pose de ligne de vie EN795-C...



Comme tous les équipements de chantier, les équipements de protection individuelle (EPI) sont soumis à l'usure, aux dégradations, aux souillures, etc.

Un entretien et un contrôle réguliers de ces matériels garantissent leur efficacité sur la durée afin de préserver la santé et la sécurité de vos salariés.

Arrêté du 19 mars 1993 relatif à la périodicité des contrôles réglementaire, rendant le contrôle des EPI contre chutes de hauteurs obligatoire tous les ans.



PROGRAMME DE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (Initial)

Durée : 2 jours- 14h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Toute personne souhaitant assurer la fonction de sauveteur secouriste du travail dans son entreprise ou établissement.

Prérequis

- Compréhension de la langue française : lu, parlé, écrit

Objectifs pédagogiques

- Savoir intervenir et porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise
- Être acteur de la prévention dans son entreprise.

Contenu de la formation

Prévention

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Secours

- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime
- Faire alerter ou alerter les secours
- Secourir les victimes de manière appropriée

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel avec des apports théoriques et des mises en situation pratique
- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.
- Malette SST : mannequins : adulte, enfant et nourrisson, défibrillateur Automatisé Externe (DAE),...
- Utilisation de Réalité virtuelle pour certains cas

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement

La certification se passera tout au long du stage lors des mises en situations pratiques et questions posées par le formateur, qui renseignera une grille d'évaluation.

A la suite de la formation, un certificat, **valable 24 mois**, sous forme de carte « SST INRS » sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et a fait l'objet de cette évaluation certificative favorablement.

- Certificat de réalisation
- Certificat de SST (INRS)

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation



 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Formation avec effectif minimum 4 et maximum 10

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** formateur/formatrice avec expérience de sapeur-pompier volontaire



PROGRAMME DE FORMATION

MAC SST- Sauveteur secouriste du travail (recyclage)

Durée : 1 jour- 7h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Toute personne souhaitant assurer la fonction de sauveteur secouriste du travail dans son entreprise ou établissement.

Prérequis

- Être titulaire de son certificat SST initial ou recyclage depuis 2 ans
- Compréhension de la langue française : lu, parlé, écrit

Objectifs pédagogiques

- Savoir intervenir et porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise
- Être acteur de la prévention dans son entreprise.

Contenu de la formation

Echange des pratiques

- Echanger sur ses pratiques en tant que SST
- S'approprier les nouveautés apportées dans le document de référence, et dans le guide des données techniques de l'INRS et du réseau prévention

Prévention

- Identifier les risques de l'entreprise ou de l'établissement et les risques spécifiques au secteur d'activité

Secours

- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime
- Faire alerter ou alerter les secours
- Secourir les victimes de manière appropriée

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation en présentiel avec des apports théoriques et des mises en situation pratique
Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.

Malette SST : mannequins : adulte, enfant et nourrisson, défibrillateur Automatisé Externe (DAE), ...

Utilisation de Réalité virtuelle pour certains cas

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

Questionnaire de positionnement

La certification se passera tout au long du stage lors des mises en situations pratiques et questions posées par le formateur, qui renseignera une grille d'évaluation.

*A la suite de la formation, un certificat, **valable 24 mois**, sous forme de carte « SST INRS » sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et a fait l'objet de cette évaluation certificative favorablement.*

Certificat de réalisation

Certificat de SST (INRS)

Dispositif de suivi

Feuille d'émargement

Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Formation avec effectif minimum 4 et maximum 10

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** formateur/formatrice avec expérience de sapeur-pompier volontaire



PROGRAMME DE FORMATION

PORT DES EPI – EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Durée : 4h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).



Public visé

Pour toute personne utilisant des équipements de protection individuelle dans le cadre de ses missions professionnelles.



Prérequis

- Compréhension de la langue française



Objectifs pédagogiques

- Connaître les enjeux du port des EPI.
- Prendre conscience de la nécessité du port des EPI.
- Connaître les responsabilités.



Contenu de la formation

- **Le contexte réglementaire**
- Le code du travail
- Responsabilité du chef d'établissement,
- Responsabilité du salarié,
- Définition d'un EPI.
- **Notions de danger et de risques**
- **Notions de prévention et de protection**
- Statistiques des accidents du travail.
- Dispositions réglementaires.
- Les partenaires de la prévention et leur rôle.
- Les risques d'accidents du travail liés à l'activité professionnelle.
- Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle.
- Que faire en cas d'accident ?
- Les conséquences des accidents du travail.
- Les différents EPI selon son poste de travail :
- Les risques présents sur le lieu de travail
- Dans quelles situations faut-il avoir recours aux EPI ?
- Comment choisir les EPI ?
- La conformité et la certification
- Les différents EPI du corps
- Les différents EPI de la tête
- Les différents EPI des yeux et du visage
- Les différents EPI des voies respiratoires
- Les différents EPI de l'ouïe
- Les différents EPI des mains
- Les différents EPI des pieds
- Les différents EPI antichutes
- La signalisation.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas réels
- Tablettes et vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Attestation de réussite à l'issue de l'évaluation écrite si minimum requis obtenu.

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation
- Evaluation à froid par mail 1 mois après la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF (si formation éligible), France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tous renseignements, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.



PROGRAMME DE FORMATION

GESTES ET POSTURES

Durée : 1 jour- 4h en présentiel. En INTRA (sur votre site) – Effectif : groupe de 3 à 8 personnes

Public visé

Toute personne souhaitant apporter des solutions opérationnelles à travers des exercices pratiques sur son poste de travail.

Prérequis

- Compréhension de la langue française

Objectifs pédagogiques

- Connaitre les gestes et postures spécifiques à son métier
- Diminuer les risques d'accident et de maladie liés aux activités physiques au travail
- Prévenir les TMS Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement

Contenu de la formation

- Règlementation et prévention
- Le fonctionnement du corps humains et ses limites (physiologie / pathologie, ...)
- Préparation à l'effort / réveil musculaire
- Comment protéger son dos : Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Les postes de travail
- Les déterminants
- Capacité (personnelle, collective, hygiène, ...)
- Sédentarité
- Respiration
- Pauses actives
- Formalités administratives

Méthodes et moyens pédagogiques

- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation pratique sur chaque poste de travail

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Validation des acquis lors des mises en situation
- Certificat de réalisation

Dispositif de suivi

- Feuille d'émergence
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** Formateur/consultant en santé sécurité au travail possédant également la certification « formateur en SST » avec expérience



PROGRAMME DE FORMATION

MANIPULATION DES EXTINCTEURS

Durée : 1/2 journée - 3h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Personnel volontaire ou désigné « Premier témoin incendie » dans l'entreprise pour intervenir en cas d'incendie. Toute personne souhaitant apprendre la bonne utilisation des extincteurs.

Prérequis

- Une formation incendie et 1 exercice d'évacuation sont préconisés chaque année
- Compréhension de la langue française : lu, parlé, écrit

Objectifs pédagogiques

- Instruire votre personnel à réagir en cas d'incendie dans votre établissement.
- Être capable de :
 - Comprendre le mécanisme de la combustion
 - Déclencher l'alarme incendie
 - Utiliser le bon extincteur selon les règles de sécurité ou tout moyen d'extinction
 - Alerter les secours selon le protocole établi dans l'entreprise
 - Procéder à une évacuation et se rendre au point de rassemblement

Contenu de la formation

Théorie :

- La conduite à tenir en cas d'incendie
- Déclencher l'alarme
- Les différents types d'extincteurs
- Appeler les secours
- La combustion, les classes de feux, les modes propagation
- La prévention incendie

Pratique :

- Utilisation des extincteurs sur le bac à flammes (module écran, poubelle, moteur électrique)
- Visite de site pour repérage des organes de sécurité : arrêts d'urgences gaz, électrique, CTA, etc.
- Emplacement des extincteurs, des RIA, des plans, du point de rassemblement

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel avec apports théoriques et mise en situations.
- Vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, paperboard et support de formation livret.
- Matériel spécifique (extincteurs, bac à feu...)
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes.

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Évaluation continue par des ateliers pratiques
- Evaluation des acquis à la fin de la formation
- Certificat de réalisation
- Consignation sur le registre de sécurité entreprise

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** Nos formateurs sont pompiers volontaires, et pour certains sapeurs-pompiers militaires pour la sécurité incendie. Cela leur permet de partager leur expérience et leur savoir-faire à leur stagiaires.

 *En matière de prévention des risques professionnels, l'employeur est tenu « d'informer les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun. Cette information ainsi que la formation à la sécurité sont dispensées lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire. » Article R4141-2 du Code du travail.
Cette obligation de formation est étayée par l'article R4227-28 « L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».*



PROGRAMME DE FORMATION

MISE A JOUR ET MAINTIEN DU DUERP

Durée : 4h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Pour toute personne devant assurer le suivi du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

Prérequis

- Compréhension de la langue française
- Connaissance du DUERP en vigueur

Objectifs pédagogiques

- Permettre aux participants de maîtriser les bonnes pratiques de mise à jour, de suivi et de traçabilité du DUERP pour garantir sa conformité réglementaire et son efficacité dans la prévention des risques.

Contenu de la formation

- Introduction et rappels réglementaires
- Qu'est-ce que le DUERP ?
- Obligations légales (Code du Travail, évolutions récentes, seuils d'effectif, archivage sur 40 ans...)
- Responsabilités de l'employeur
- Sanctions en cas de manquement
- Organisation de la mise à jour du DUERP
- Quand mettre à jour le DUERP ? (Événements déclencheurs, fréquence obligatoire)
- Acteurs impliqués dans la mise à jour (CSE, encadrants, SST...)
- Recueil des données : enquêtes terrain, entretiens, remontées d'incidents
- Outils de mise à jour (tableaux de bord, logiciels, etc.)
- Cas pratique : identifier des situations nécessitant une mise à jour du DUERP.
- Suivi des plans d'actions issus du DUERP
- Hiérarchisation des risques : méthode de cotation (gravité x probabilité)
- Élaboration et suivi du plan d'action
- Suivi dans le temps : indicateurs, responsables, délais
- Intégration dans une démarche d'amélioration continue
- Atelier pratique : mise en place d'un mini plan d'action à partir d'une situation de risque donnée.
- Traçabilité des mises à jour et plans d'action, archivage
- Communication auprès des salariés et des IRP
- DUERP et documents connexes (PAPRIACT, pénibilité, etc.)

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas réels
- Tablettes et vidéoprojecteur, ainsi que paperboard
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Attestation de réussite à l'issue de l'évaluation écrite si minimum requis obtenu.

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.
Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF (si formation éligible), France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tous renseignements, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION DE FORMATEUR A LA CONDUITE EN SECURITE R489 & R485

Durée : 4 jours non consécutifs En INTRA (sur votre site) + 1 jour à 6 mois.

Public visé

Pour les personnes expérimentées devant former les nouveaux entrants à la conduite en sécurité R489 et R485 en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite de l'employeur.

Prérequis

- Niveau expérimenté sur la thématique
- Compréhension de la langue française
-  Machines avec VGP ne comportant aucune anomalie, mise à disposition d'une salle et d'équipement de vidéoprojection.

Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation et les responsabilités du formateur.
- Développer des compétences pédagogiques spécifiques à la formation d'adultes.
- Savoir concevoir et animer une séquence de formation R489 en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.
- Etre capable d'évaluer des stagiaires (théorie et pratique avec les outils associés)
-

Contenu de la formation

JOUR 1 : Formation à la conduite en sécurité R489, groupe max de 2 pers.

JOUR 2 : Cadre réglementaire et légal, rôle du formateur

- Accueil, présentation des objectifs de la formation de formateur.
- Rappel du cadre légal et réglementaire : Code du Travail, INRS, recommandation R489.
- Le rôle du formateur : obligations, posture, éthique, pédagogue, garant de la sécurité et évaluateur.
- Introduction à la pédagogie pour adultes : principes clés (andragogie, savoir transmettre motivation, gestion de groupe).
- Responsabilités de l'employeur, du futur conducteur et du formateur.
- Risques liés à l'utilisation des chariots : analyse d'accidents et prévention.
- Consigne de sécurité, vérification obligatoire et entretien

JOUR 3 : Pédagogie appliquée & mise en pratique

- Techniques d'animation et outils pédagogiques : exposé, démonstration, pratique dirigée.
- Conception de supports de formation (supports visuels, QCM, fiches d'exercices).
- Atelier : Préparation d'une séquence pédagogique par chaque stagiaire.
- Exercices pratiques :
- Démonstrations sur chariot (prise de poste, manutention, circulation).
- Mise en situation pédagogique : chaque stagiaire anime un module pratique devant l'autre.
- Feedback collectif et individualisé sur l'animation.

JOUR 4 : Évaluation & certification

- Méthodologie d'évaluation des stagiaires (QCM + grille pratique officielle R489 et R485).
- Jeux de rôle : simulation d'une épreuve théorique et pratique avec les stagiaires en rôle de formateur-évaluateur.
- Mise en situation finale : Chaque participant anime une séquence complète (théorique + pratique).
- Évaluation par le formateur et échanges entre pairs.
- Débriefing général, plan de progression individuelle.

 **Moyens pédagogiques**

- Salle équipée de capacité d'accueil adaptée avec matériel de projection, ainsi que paperboard
- Chariot logistique avec VGP ne comportant aucune anomalie entraînant la mise à l'arrêt de la machine.
- Support pédagogique
- Grilles d'évaluation

 **Moyens pédagogiques**

- Etudes de cas réels
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes

 **Modalité d'évaluation et sanction de la formation**

- Questionnaire de positionnement à l'entrée et sortie de formation
- Un certificat de réalisation sera délivré ainsi qu'une attestation de réussite à l'issu de l'examen si minimum requis obtenu.

 **Dispositif de suivi**

- Feuille d'émergence
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tous renseignements, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** validation par mise en situation réelle, suivi à 6 mois (accompagnement et réajustement des outils).



PROGRAMME DE FORMATION

ATEX niveau 0 / Risque d'explosion et zonage (Atmosphères Explosives)

Durée : 3.5h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou en INTER à SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU.



Public visé

Pour les opérateurs et personnel de production susceptibles d'intervenir sur les zones ATEX.

Prérequis

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Compréhension écrite et orale de la langue française

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques de formation d'une atmosphère explosive.
- Connaître les bases réglementaires en rapport avec ces risques
- Appliquer les mesures techniques et organisationnelles permettant d'empêcher l'inflammation d'une zone ATEX.
- Appliquer les mesures de protection dans les zones à risque d'explosion.

Contenu de la formation

Les mécanismes de l'explosion

- Qu'est-ce que l'explosion ?
- La création des atmosphères explosives
- L'inflammation des atmosphères explosives

La réglementation ATEX Les Directives ATEX

- Les obligations du Chef d'Entreprise

Les interventions en zone ATEX

- La suppression des risques de création d'une atmosphère explosive
- L'intervention avec du matériel de sécurité ATEX
- L'intervention avec permis de feu et contrôle d'explosimétrie
- Les mesures complémentaires de prévention applicables

Contrôle des connaissances

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel avec une alternance d'exposés théoriques et pratiques.
- Livret d'apprentissage
- L'animation est basée sur une pédagogie active, avec des exercices pratiques et personnalisés qui permet l'ancrage en temps réel.
- Vidéo-projection.

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Les acquis sont évalués sous forme de QCM.
- Un certificat de réalisation sera délivré
- Le renouvellement de l'attestation de compétence est imposé tous les 3 ans.

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF (si formation éligible), France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le +** : L'organisme de formation s'engage à adapter chaque formation aux besoins réels du stagiaire.



PROGRAMME DE FORMATION

ATEX niveau 1 / Risque d'explosion et zonage (Atmosphères Explosives)

Durée : 7h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou en INTER à SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU.

Public visé

Tout personnel susceptible d'intervenir ou de pénétrer dans une zone dangereuse et appelée à exécuter des opérations en zone ATEX tels que des dépannages, de la maintenance des installations, des travaux neufs, etc.

Prérequis

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Compréhension écrite et orale de la langue française

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques de formation d'une atmosphère explosive.
- Appliquer les mesures techniques et organisationnelles permettant d'empêcher l'inflammation d'une zone ATEX.
- Appliquer les mesures de protection dans les zones à risque d'explosion.
- Définir les moyens et les conditions d'intervention du personnel de niveau 1.
- Adapter son comportement lors de l'exécution d'opérations en zone ATEX

Contenu de la formation

Les mécanismes de l'explosion

- Qu'est-ce que l'explosion ?
- La création des atmosphères explosives
- L'inflammation des atmosphères explosives

La réglementation ATEX Les Directives ATEX

- Les obligations du Chef d'Entreprise

Les interventions en zone ATEX

- La suppression des risques de création d'une atmosphère explosive
- L'intervention avec du matériel de sécurité ATEX
- L'intervention avec permis de feu et contrôle d'explosimétrie
- Les mesures complémentaires de prévention applicables

Contrôle des connaissances

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel avec Exposés illustrés.
- Livret d'apprentissage
- L'animation est basée sur une pédagogie active, avec des exercices pratiques et personnalisés qui permet l'ancrage en temps réel.
- Vidéo-projection.

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Les acquis sont évalués sous forme de QCM.
- Un certificat de réalisation sera délivré
- Le renouvellement de l'attestation de compétence est imposé tous les 3 ans.

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF (si formation éligible), France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.



PROGRAMME DE FORMATION

AMIANTE SOUS SECTION 4

Niveau Opérateur - Durée : 2 jours - 14h en présentiel. En INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU) ou selon vos capacités d'accueil.



Public visé

Opérateurs amenés à réaliser des travaux d'entretien, de maintenance ou d'interventions ponctuelles sur matériaux amiantés.



Prérequis

- Maîtrise de la langue
- Visite médicale préalable à la formation : certificat d'aptitude médicale au poste au poste de travail de moins de 2 ans



Objectifs pédagogiques

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante,
- Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source,
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante,
- Appliquer un mode opératoire



Contenu de la formation

1. Cadre réglementaire et généralités sur l'amiante

Définition et historique de l'amiante

Les différents types d'amiante

Interdiction, repérages et obligations réglementaires

Responsabilités des employeurs et des salariés

Code du travail et Code de la santé publique

2. Effets sur la santé

Mécanismes de contamination

Pathologies liées à l'amiante

Importance de la prévention et du suivi médical

3. Identification des matériaux contenant de l'amiante (M.C.A)

Types d'ouvrages ou équipements concernés

Localisation typique des MCA dans le bâtiment

Interprétation des repérages amiante

4. Organisation d'un chantier SS4

Mode opératoire : définition et contenu

Analyse de risque amiante

Procédures d'intervention selon les typologies de travaux

Planification et coordination avec les autres corps d'état

5. Présentation des moyens de protection collective et individuelle

Confinement, aspiration, captation à la source

Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés : combinaisons, gants, masques (FFP3, P3), etc.

Conditions d'utilisation, d'entretien et de stockage des EPI

6. Techniques d'intervention sur cellule et équipement pédagogique

Travaux types : perçage, ponçage, découpe, dépose

Techniques limitant l'émission de fibres (humidification, aspiration...)

Gestion des déchets amiantés

Application concrète de modes opératoires

7. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'exposition

Situations d'urgence (bris accidentel, suspicion d'amiante...)

Mesures immédiates à prendre

Déclaration d'exposition accidentelle

8. Exercices pratiques & Évaluation

Mise en situation : simulation de chantier SS4

Mise en œuvre des EPI, installation d'une zone de travail, application du mode opératoire

QCM ou évaluation des connaissances acquises

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques illustrés
- Études de cas concrets sur matériel pédagogique spécifique amiante
- Mises en situation pratiques
- Vidéos, démonstrations et documentation

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Qcm de fin de session
- Un certificat de réalisation sera délivré ainsi qu'une attestation de réussite à l'issue de l'examen si minimum requis obtenu.

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF (si formation éligible), France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tous renseignements, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** 50m² d'équipements pédagogique (cellule de décontamination, chemin d'accès en zone, tout type de support amiante, équipements de protection individuelle fourni et purificateur d'air et outils électroportatifs...) pour une pratique optimale et un apprentissage des bonnes pratiques !



PROGRAMME DE FORMATION

PASS HTB OPERATEUR

Niveau Opérateur - Durée : 0.5 jour - 4h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).



Public visé

Personnel Opérateur des entreprises, intervenant sur les chantiers RTE ENEDIS EDF, y compris le personnel intérimaire et les sous-traitants, pour effectuer des travaux d'ordre non électrique ou des travaux d'ordre électrique au sens de la NFC18-510.

Prérequis



- Avoir suivi le module tronc commun TC1 ou TC2 de la norme NF C 18-510.
- Compréhension de la langue française



Objectifs pédagogiques

- Savoir identifier les risques, appliquer les règles, rester dans son périmètre de compétence et réagir correctement en cas d'événement.



Contenu de la formation

L'environnement HTB

- Définitions et vocabulaire : postes sources, niveaux de tension, zones de travail
- Les risques électriques spécifiques HTB (arc électrique, induction, court-circuit, etc.)
- Distance et titre d'habilitation
- Organisation et acteurs de la sécurité électrique (exploitant, chargé de consignation, opérateur, etc.)

Règles et procédures de sécurité

- Les principes de mise en sécurité d'un ouvrage HTB
- Le rôle et les limites d'intervention de l'opérateur
- Signalisation et balisage des zones de travail
- Équipements de protection individuelle (EPI) et collective (EPC)
- Induction électrique et equipotentialité
- Conduites à tenir en cas d'anomalie ou d'incident
- Règles d'assujettissement et d'évacuation
- Accès/autorisation (permis feu....)
- Importance de la remontée des situations dangereuses



Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas réels
- Tablettes et vidéoprojecteur, ainsi que paperboard
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes

 **Modalité d'évaluation et sanction de la formation**

- Questionnaire de positionnement : avant, après, validation par le formateur.
- Examen
- Edition de la carte PASS HTB RTE

Dispositif de suivi

- 
- Feuille d'émargement
 - Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF (si formation éligible), France Travail, autofinancement.

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tous renseignements, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

Le + :

Une formation rendue obligatoire par RTE ENEDIS EDF pour pouvoir intervenir menée par un formateur ayant travaillé 15 ans au sein des structures et formant depuis 10 ans selon ce référentiel (tous niveaux).



PROGRAMME DE FORMATION

PASS HTB ENCADRANT

Niveau Opérateur - Durée : 1 jour - 7h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).



Public visé

Personnel d'encadrement (chargé de chantier, conducteur de travaux, chef d'équipe) des entreprises, intervenant sur les chantiers RTE ENEDIS EDF, y compris le personnel intérimaire et les sous-traitants, pour effectuer des travaux d'ordre non électrique ou des travaux d'ordre électrique au sens de la NFC18-510.

Prérequis



- Avoir suivi le module tronc commun TC1 ou TC2 de la norme NF C 18-510.
- Compréhension de la langue française



Objectifs pédagogiques

- Situer son rôle et ses responsabilités dans l'organisation de la sécurité électrique HTB.
- Identifier et évaluer les risques liés aux travaux en environnement HTB.
- Connaître et appliquer les règles de sécurité relatives à l'accès, la consignation et la surveillance des travaux.
- Encadrer et organiser l'activité de son équipe dans le respect des procédures de RTE.
- Réagir efficacement en cas d'incident ou d'anomalie en assurant la protection des personnes et la communication avec l'exploitant.



Contenu de la formation

L'environnement HTB

- Définitions et vocabulaire : postes sources, niveaux de tension, zones de travail
- Les risques électriques spécifiques HTB (arc électrique, induction, court-circuit, etc.)
- Conséquences humaines et matérielles
- Distance et titre d'habilitation
- Organisation et acteurs de la sécurité électrique (exploitant, chargé de consignation, opérateur, etc.)

Règles et procédures de sécurité HTB

- Les principes de mise en sécurité d'un ouvrage HTB, principe de consignation
- Zones de travail : définition, signalisation, accès autorisé/interdit
- Organisation des travaux et consignation par l'exploitant
- Communication, traçabilité des consignes et action : type d'instruction, documents HSE)
- Préparer et planifier l'intervention, analyser les risques
- Vérifier la mise en sécurité du chantier avant le démarrage des travaux
- Savoir coordonner pour être garant de la sécurité de tous
- Le rôle et les limites d'intervention de l'opérateur
- Signalisation et balisage des zones de travail
- Équipements de protection individuelle (EPI) et collective (EPC)
- Induction électrique et équipotentialité (MALT-CC)
- Gestion de l'induction et des courants vagabonds
- Conduites à tenir en cas d'anomalie ou d'incident
- Règles d'assujettissement et d'évacuation
- Accès/autorisation (permis feu....)
- Importance de la remontée des situations dangereuses



Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas réels
- Tablettes et vidéoprojecteur, ainsi que paperboard
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes



Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement : avant, après, validation par le formateur.
- Examen
- Edition de la carte PASS HTB RTE



Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation



Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.



Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF (si formation éligible), France Travail, autofinancement.



Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tous renseignements, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

Le + :

Une formation rendue obligatoire par RTE ENEDIS EDF pour pouvoir intervenir menée par un formateur ayant travaillé 15 ans au sein des structures et formant depuis 10 ans selon ce référentiel (tous niveaux).



PROGRAMME DE FORMATION

NOUVEL ELU DU CSE-CSSCT- entreprise + ou – 300 salariés

Initial - Durée : 5 jours - 35h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU)

Public visé

Toute personne désignée CSSCT parmi les membres du CSE.

Prérequis

- Compréhension de la langue française
- Recyclage tous les 4 ans

Objectifs pédagogiques

- Permettre aux membres de la délégation du personnel du CSE, ou, le cas échéant les membres de la commission santé, sécurité et condition de travail de bénéficier de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail conformément à l'Article L 2315-18 du Code du Travail.

Contenu de la formation

Les enjeux de la prévention

- Hygiène, sécurité et conditions de travail
- Responsabilité civile et pénale

Les acteurs de l'hygiène et sécurité

- Acteurs internes et externes (DIRECCTE, CARSAT, médecin du travail...)
- Encadrement : délégation de pouvoir

Les Prérogatives du CSE en matière de SSCT

- Aspect réglementaire, le fonctionnement
- Les rôles et missions, les responsabilités et les limites
- Savoir privilégier le dialogue social et accompagner les transformations par la concertation

Cadre réglementaire

- Danger grave et Imminent,
- Sources du Code du Travail, Programme annuel de prévention...

Etudier les accidents du travail

- Définitions AT/MP, accident de trajet, TF/TG, enjeux
- Résolution des problèmes par la méthode de l'arbre des Causes

La Visite Sécurité

- Facteurs potentiels d'accidents
- Les moyens d'observation
- Savoir échanger avec les salariés
- Savoir aborder les sujets et argumenter en réunion

Analyser une Situation de Travail

- Les principaux types de risques
- Identification, analyse, hiérarchisation des risques et
- Réalisation du Document unique
- Principes généraux de prévention
- Mesures de prévention, cotation et mesure de l'efficacité
- Pénibilité au travail

 **Méthodes et moyens pédagogiques**

- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret
- Formation en présentiel avec apports théoriques et exercices à partir de cas concrets
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes

 **Modalité d'évaluation et sanction de la formation**

- Questionnaire de positionnement
- QCM et évaluation, mises en situation
- Un certificat de réalisation

 **Dispositif de suivi**

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.



PROGRAMME DE FORMATION

REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Durée : 1 jour - 7h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU)



Public visé

Responsables RH, référent(e) harcèlement, membres du CSE



Prérequis

- Compréhension de la langue française



Objectifs pédagogiques

- Comprendre les notions de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
- Identifier les situations à risque et leurs conséquences
- Connaître le cadre légal et les obligations de l'employeur
- Savoir réagir face à une situation de harcèlement ou d'agissement sexiste
- Promouvoir un environnement de travail respectueux



Contenu de la formation

Module 1 : Comprendre les concepts clés

- Définitions : harcèlement sexuel, agissements sexistes, consentement
- Différences entre séduction, humour, harcèlement
- Illustrations concrètes : cas pratiques, extraits vidéos

Module 2 : Le cadre légal

- Ce que dit le Code du travail et le Code pénal
- Obligations de l'employeur et sanctions encourues
- Rôle des référents harcèlement (CSE et RH)

Module 3 : Repérer et prévenir les comportements à risque

- Signes avant-coureurs, situations ambiguës, micro-agressions
- Focus sur les stéréotypes de genre
- L'impact sur la santé mentale et le collectif de travail

Module 4 : Agir en cas de harcèlement ou de sexisme

- Que faire si on est victime ? si on est témoin ?
- Procédures internes de signalement et d'accompagnement
- Témoignages (vidéo)

Module 5 : Construire une culture d'entreprise inclusive

- Outils de prévention : charte, affichage, sensibilisation continue
- Le rôle du management dans la diffusion d'un cadre sain
- Exercices collaboratifs : élaboration d'un plan d'action



Méthodes et moyens pédagogiques

- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret
- Formation en présentiel avec apports théoriques, études de cas, quiz interactifs et mises en situation avec jeux de rôle

 **Modalité d'évaluation et sanction de la formation**

- Questionnaire de positionnement
- QCM écrit et questionnement oral pour validation de l'action
- Certificat de réalisation

 **Dispositif de suivi**

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)**

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

 **Tarifs et modalités de financement**

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO

 **Modalités et délais d'accès à la formation**

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tous renseignements, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.



PROGRAMME DE FORMATION

IA, AU SERVICE DE LA PERFORMANCE DE VOTRE ACTIVITE

Niveau initiation. Durée : 2 jours - 14h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).



Public visé

- Managers, responsables opérationnels, équipes métiers, fonctions support, innovation ou transformation digitale.



Prérequis

- Aucune compétence technique n'est nécessaire
- Compréhension de la langue française
- Ordinateur ou tablette recommandé pour les ateliers pratiques



Objectifs pédagogiques

- Comprendre les principes et les applications concrètes de l'IA dans le monde professionnel.
- Identifier les processus internes pouvant être améliorés grâce à l'IA.
- Construire une feuille de route IA adaptée à sa structure.
- Être capable de piloter ou de contribuer à un projet IA orienté performance.



Contenu de la formation

Jour 1 – Comprendre l'IA et ses leviers de performance (7h)

- Accueil & introduction – Identifier les attentes et objectifs des participants
- Panorama de l'IA – Principes, usages métiers, distinction IA/automatisation/RPA
- Cas d'usage concrets – Exemples sectoriels et gains de performance
- Cartographie des processus – Identifier les opportunités IA internes
- Introduction aux outils IA opérationnels – Découverte et manipulation

Jour 2 – Concevoir et intégrer une stratégie IA adaptée (7h)

- Données et IA – Rôle et qualité des données internes
- Évaluer la valeur ajoutée – Gains de productivité et indicateurs de performance
- Construire une feuille de route IA – Étapes de mise en œuvre
- Plan d'action et conduite du changement – Adoption, leviers humains et techniques

Bonus : Objectif : Transformer un enregistrement audio de réunion en compte-rendu structuré et exploitable en quelques minutes

Démonstration live : du vocal au compte-rendu en 2 minutes

Enregistrement d'une réunion de chantier simulée, transcription automatique par l'IA, génération d'un compte-rendu structuré avec participants, décisions, actions, responsables et délais. Le participant visualise concrètement le gain de temps sur une tâche quotidienne chronophage et découvre une méthode reproductible immédiatement avec son smartphone



Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas réels
- Ateliers collaboratifs et participatifs
- Formation en présentiel avec apports théoriques et mises en situation
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes

Modalité d'évaluation et sanction de la formation



Questionnaire de positionnement

- QCM de validation des acquis
- Évaluation de la feuille de route IA produite en fin de formation
- Attestation de formation délivrée



Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation



Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.



Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation finançable auprès de votre OPCO, compte CPF (si formation éligible), France Travail, autofinancement.



Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tous renseignements, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.



Le + : un formateur avec de multiples expériences professionnelles qui teste et utilise au quotidien les outils de l'IA et qui a une approche simple efficace et pragmatique de ce sujet sur lequel il est intarissable !

TOUTES NOS AUTRES FORMATIONS

Nous travaillons sans relâche pour vous offrir des formations de qualité en inter ou intra-entreprise et adaptées à vos problématiques de prévention et sécurité.

Nous pouvons vous proposer en inter ou intra-entreprise ou auprès de nos partenaires :

R482 (engins de chantier) Formation à la conduite en sécurité et/ou TEST CACES ®

R484 (ponts roulants) Formation à la conduite en sécurité et/ou TEST CACES ®

R485 (gerbeurs) Formation à la conduite en sécurité et/ou TEST CACES ®

R489 (chariots) Formation à la conduite en sécurité et/ou TEST CACES ®

R490 (grue auxiliaire) Formation à la conduite en sécurité et/ou TEST CACES ®

∞ Véhicule à BATTERIE HYBRIDE Formation habilitation électrique

∞ Prévention des RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE- PRAP

∞ Vérificateur EPI

∞ Contrôleur des APPARAUX DE LEVAGE

∞ Formation TRONÇONNEUSE NIVEAU 1

∞ AMIANTE sous-section 4

∞ ATEX (sensibilisation niveau 0 et niveau 1)

∞ Création du DUERP

∞ Elus du CSE

∞ PASS HT (RTE/ ENEDIS) niveau opérateurs et encadrants

∞ RISQUES CHIMIQUE N1 et N2

∞ FIT TEST (contrôle des masques à oxygène)

∞ Les bases de la prévention sur un chantier BTP

∞ Référent sécurité en entreprise

∞ SOFT SKILLS (savoir être et développement personnel)

-Gestion du stress et prévention du risque burn-out en entreprise

-Dynamiser vos équipes et communiquer efficacement (outil DISC)

-Management intergénérationnel

-Savoir fidéliser vos clients

-Accompagner et tutorer sur ligne de production

-IA dans vos missions comment bien utiliser ces nouveaux outils.

-NOUVEAU : PASI BTP Formation Passeport Sécurité Intérimaire

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez former vos salariés sur un module spécifique.

Nous vous proposons la co-construction de vos formations pour répondre à vos besoins.



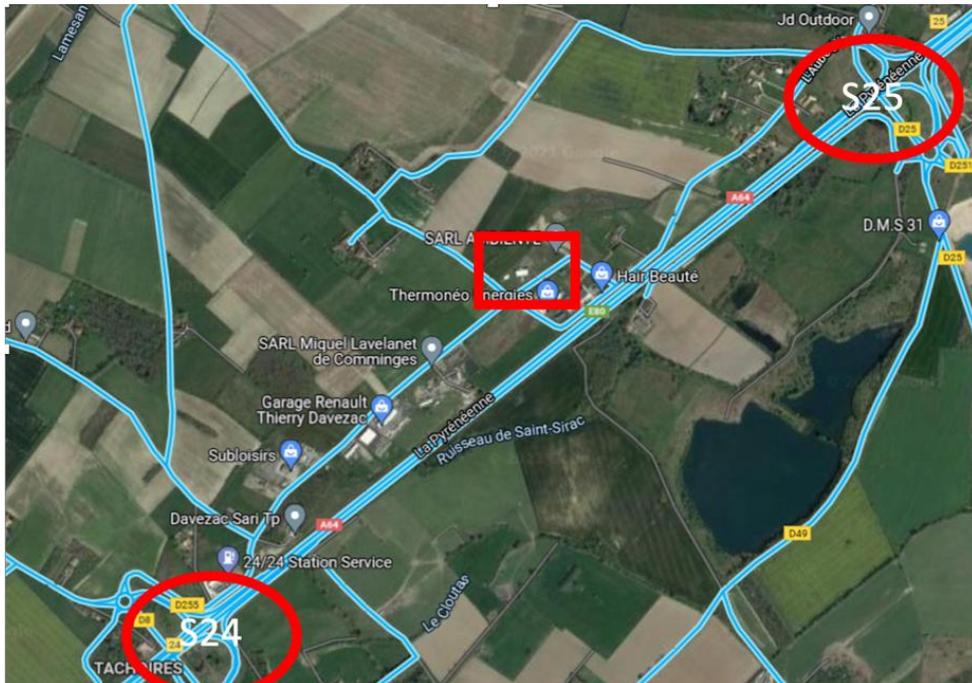
direction@seimaformationbtp.fr
05.61.97.04.29
www.seimaformationbtp.fr



VIVONS PREVENTION

COORDONNÉES

ZA Descaillaux, St-Elix-Le-Château, 31430



Autoroute A64
Sortie 24 en arrivant de **Bayonne**
Sortie 25 en arrivant de **Toulouse**